

# Licence d'administration publique *option interculturelle*

## Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, les étudiants étrangers doivent disposer d'un bon niveau de français et d'un parcours universitaire équivalent à bac +2.

Le diplôme est ouvert à partir de la rentrée universitaire 2010-2011.

## Plus d'information ?

Gil Charbonnier  
g.charbonnier@univ-cezanne.fr  
Responsable pédagogique

Nadine Chevontian,  
nadine.ghevontian@univ-cezanne.fr  
Secrétaire pédagogique

Le diplôme propose une option interculturelle associée à une licence d'administration publique.

Le cursus, organisé sur un an, est pluridisciplinaire. Il comprend des cours de droit, d'économie, d'histoire de l'art, de littérature française et étrangère et des cours de techniques d'expression.

La spécificité du diplôme est d'offrir à la fois des cours réservés aux étudiants étrangers et des cours en commun avec les étudiants français.

Unique en France, un tel dispositif renforce l'intégration des étudiants étrangers dans les universités françaises.

La *Licence d'administration publique, option interculturelle* autorise la poursuite des études dans différents cursus de Masters, par exemple :  
Master I culture et communication,  
Master I en droit international,  
Master droit public.

## Insertion professionnelle :

Elle favorise l'insertion professionnelle dans les domaines liés aux **métiers de la culture dans un environnement international et aux métiers du tourisme**. En outre, elle constitue une étape dans la **préparation des concours de la fonction publique de l'Union Européenne**.

